

La Provence mardi 5 avril 2016

LES MILLES

● **Le Collectif danger aérodrome ne baisse pas les ailes.**



Vendredi à l'Espace des Vignerons, une centaine de personnes se sont réunies à l'appel du Collectif danger aérodrome Aix-les-Milles (CD2A) en présence de leur avocat, Me Samourcachian, pour faire le point sur le projet de délégation de service public concernant la privatisation de l'aérodrome. L'avocat a rendu compte de son travail. Ont été évoquées les impasses juridiques de cette DSP, la présomption de son illégalité, ainsi que les entorses à la Charte de l'Environnement et au code de survol de certains aéronefs, lesquels ne sont ni contrôlés, ni sanctionnés par la direction générale de l'aviation civile. Le collectif propose plusieurs alternatives, notamment que le territoire d'Aix-les Milles soit reconnu zone à forte densité de population, que soit promulgué un arrêté ministériel de restriction d'exploitation pour lequel une proposition a été établie, que les normes ISO soient incluses dans le dossier de consultation des entreprises, que le devenir des 130 hectares périurbains ne soit pas gelé pour 40 ans.

/ PHOTO R.S.

→ <http://danger.aerodrome.aix.monsite-orange.fr>